



Lorraine - Champagne / Ardenne

**A**ssociation  
**R**égionale  
pour l'**E**tude  
de l'**H**istoire  
de la **S**écurité **S**ociale

13 rue de Bel Air 10120 SAINT GERMAIN  
alain.benamou1@gmail.com



**CNAHES Grand Est**

11 rue d'Auxonne  
54000 NANCY

**06 73 56 45 08**

**[cnahes.grandest@gmail.com](mailto:cnahes.grandest@gmail.com)**

**<http://cnahes.org/>**

***Histoire du travail social  
et de l'action sociale***

Dans le cadre du colloque « Les pauvretés d'hier, d'aujourd'hui... et demain ? »

**Séminaire AREHSS-CNAHES du 26 mars 2021  
sur les travaux de l'historien Giacomo Todeschini**

**Contribution de Roger Bertaux**

***Au pays des sans-nom  
Gens de mauvaise vie, personnes suspectes ou ordinaires  
du Moyen Âge à l'époque moderne  
Giacomo TODESCHINI***

**Présentation et commentaire**

L'historien Giacomo Todeschini a commencé ses travaux de recherche avec les écrits du franciscain Pierre de Jean Olivi (1248-1298), qui est né dans la région du Languedoc et a enseigné la théologie en particulier à Montpellier. L'intérêt porté à ce religieux, qui défendait fermement les options de pauvreté du fondateur de l'ordre des frères mineurs, François d'Assise (1182-1226), réside pour G. Todeschini dans son approche du fonctionnement économique de son époque (*Traité des contrats* – 1294), une approche très originale en effet puisque c'est à partir du choix de la pauvreté volontaire qu'est interrogée la pertinence chrétienne de la richesse : qu'en est-il de la valeur des choses et des hommes, qu'en est-il du juste prix des marchandises, qu'en est-il du nécessaire et du superflu, de la propriété et de l'usage, qu'en est-il du bon usage (« l'usage pauvre ») de l'argent et des richesses ? C'est à partir de ces interrogations posées par Pierre de Jean Olivi et des conceptions qu'il élabore sur le fonctionnement du marché que G. Todeschini va développer sa thèse majeure<sup>1</sup> qui consiste à montrer que les concepts de l'économie de marché élaborés dans les siècles ultérieurs vont emprunter à la réflexion des franciscains et en particulier au vocabulaire qu'ils utilisent.

---

<sup>1</sup> Thèse exposée dans deux ouvrages traduits en français : *Les marchands et le temple*, Albin Michel, 2017 (publication italienne en 2002), et *Richesse franciscaine*, Ed. Verdier, 2008 (publication italienne en 2004).

Mais c'est aussi dans cette même logique que Todeschini va s'intéresser à un des effets majeurs de ces conceptualisations franciscaines, effets pour le moins inattendus puisque, parties de la pauvreté *volontaire*, elles vont aboutir peu à peu, du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècles, à stigmatiser les pauvres *involontaires* dans une construction intellectuelle (théologique et juridique) qui fait de ces derniers des « infâmes », marqués par le discrédit ou absence de crédibilité, le déshonneur et l'absence de renommée ; ces qualificatifs vont fonder théologiquement la mise à l'écart, l'exclusion de la cité chrétienne<sup>2</sup> de catégories sociales de plus en plus grandes, tant en Italie qu'en France et dans d'autres pays d'Europe occidentale.

L'objet du présent texte est de présenter ce que je retiens de principal dans l'ouvrage de Giacomo Todeschini : *Au pays des sans nom*, tout en le reliant à ses ouvrages antérieurs publiés en langue française, traitant des approches théologiques et juridiques de l'économie chez Pierre de Jean Olivi. Je le ferai suivre de quelques considérations de contexte empruntées à Todeschini, mais aussi à mes propres lectures des historiens de la pauvreté, et je conclurai par quelques interrogations personnelles sur les analyses de Todeschini.

## **1. Les principaux acquis de l'analyse de Todeschini**

Les analyses de l'auteur concernant la pensée des franciscains sont à mon sens fondées sur trois éléments fondamentaux. Le premier met en avant, chez ces religieux, les critères de crédibilité, de réputation, de renommée, à partir desquels les membres de la société sont jugés comme dignes de confiance ou comme non crédibles, et donc infâmes ou ignobles ; dans cette logique, la perfection chrétienne réside dans la pauvreté volontaire de ceux qui abandonnent leur richesse au profit des miséreux, alors même que ces derniers, bien que secourus par les aides des pauvres volontaires, ne soient pas reconnus comme des personnes honorables, mais bien au contraire perçus très négativement. Le deuxième tient plutôt à une réflexion d'ordre économique, selon laquelle le bon usage (ou l'usage chrétien) de la richesse n'est pas de l'accumuler ou de la thésauriser, mais de la faire circuler au bénéfice du bien commun et pour la plus grande gloire de Dieu ; sur la base de cette distinction les honnêtes marchands sont de bons chrétiens, les usuriers sont des avarés, soucieux de leur seul profit personnel, des infâmes, et avec eux tous ceux qui vivent en dehors des échanges commerciaux honnêtes, et qui sont désormais considérés comme ne contribuant pas à la construction de la communauté chrétienne. Le troisième fondement accorde aux gens d'Eglise, et en dernier ressort à eux seuls, la compétence de décider qui est infâme et qui est bon chrétien, car les principes qui viennent d'être énoncés ne permettent pas à eux seuls de trancher dans la complexité des comportements ; il y faut du « discernement », que seuls les clercs possèdent en vertu de leur consécration religieuse.

J'ajoute à ces trois caractéristiques générales l'idée forte de Todeschini que cet ensemble, dont les origines se trouvent dans les premiers siècles de la chrétienté, se développe fortement au cœur des XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, et se radicalise dans un sens de plus en plus négatif à l'égard de

---

<sup>2</sup> *Au pays des sans nom*, Ed. Verdier, 2015, publication italienne en 2007.

catégories sociales de plus en plus diverses et nombreuses dans les trois siècles suivants (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles).

### **La réputation et la crédibilité**

L'insistance sur la bonne ou mauvaise réputation comme fondement de la crédibilité d'une personne est historiquement liée, selon Todeschini, à des préoccupations concernant la validité du témoignage devant un tribunal. C'est dans ce contexte spécifique que ces notions prennent leur importance dans la pensée médiévale. En particulier, il s'agissait pour les promoteurs de ces notions de se prémunir contre les fausses accusations proférées par des individus non crédibles envers des ecclésiastiques. De nombreux textes d'époque<sup>3</sup> établissent des listes de toutes sortes de personnages non crédibles. Les premiers à être ainsi marqués par la « mauvaise réputation » sont les délinquants et les criminels (voleurs, auteurs d'homicides, ravisseurs...), auxquels s'ajoutent rapidement d'autres catégories marquées plutôt par la considération de leur infériorité (esclaves, femmes, déments, handicapés physiques), ainsi que ceux qui pour des raisons diverses sont sujets à tous les soupçons eu égard à leur caractère d'étranger du point de vue de leur origine géographique, ou du point de vue de leurs différences en termes de croyance ou de comportement. A partir du XII<sup>e</sup> siècle selon Todeschini, s'ajoutent à cette liste ceux qui exercent des métiers, sans doute réputés utiles à la communauté chrétienne, mais considérés comme déshonorants et immoraux parce que liés à la sexualité, à la violence, à la mort : prostituées, bourreaux, bouchers, gardiens de prison..., ainsi que les usuriers dont je reparlerai plus loin. L'ensemble des personnes considérées comme non crédibles, comme de mauvaise réputation, sont assimilées à des infâmes.

Todeschini insiste à plusieurs reprises sur la question des ecclésiastiques mis en cause par les témoins, plus ou moins crédibles, de leurs éventuelles turpitudes. La question pose des problèmes difficiles à l'Eglise, car les mœurs de certains ecclésiastiques sont de fait loin d'être vertueuses (pratique répandue du concubinage des prêtres, condamnée régulièrement par l'Eglise, surtout à partir de la réforme grégorienne du XI<sup>e</sup> siècle), mais inversement il se peut que les accusations à l'égard des clercs soient non fondées, calomnieuses. Or si le prêtre qui à travers l'eucharistie a le pouvoir de transformer le pain et le vin en le corps et le sang du Christ (« présence réelle », et pas seulement symbolique), commet le péché de chair, il offre au commun des fidèles un spectacle totalement incompatible avec sa fonction sacrée, un spectacle scandaleux susceptible d'éloigner les fidèles des sacrements et de discréditer l'Eglise elle-même. Dans ce contexte, l'Eglise édicte à plusieurs reprises que les ecclésiastiques, prêtres, moines, évêques, ne peuvent être accusés par un laïc ; le pape Innocent III instaure l'enquête judiciaire « ayant pour objectif de protéger la bonne réputation des clercs accusés ou diffamés et de fixer les critères juridiques de la crédibilité des témoins » (*Au pays des sans nom*, p. 102).

Parmi les gens de mauvaise réputation, des catégories particulières doivent être mentionnées, car elles apparaissent, à mes yeux de citoyen du XXI<sup>e</sup> siècle, particulièrement incongrues : les infidèles, dont les juifs, les hérétiques et les pauvres non volontaires. Les infidèles concernent

---

<sup>3</sup> Entre autres, un texte des Décrétales pseudo isidorienne (un faux, longtemps considéré comme valide), *Au pays des sans nom*, p. 60.

les personnes adeptes d'autres religions que le christianisme et les personnes se réclamant d'une forme de christianisme considérée comme hérétique. Mais les caractéristiques qui leur sont attribuées par les membres accrédités de l'Eglise vont bien au-delà de la considération d'une différence avec les chrétiens : les infidèles résistent à la conversion au christianisme, refusent la vérité chrétienne, nuisent à la communauté chrétienne qu'ils cherchent à détruire. Ils présentent en outre un danger spécifique pour ceux qui parmi les chrétiens sont considérés comme des « immatures spirituels », susceptibles de se laisser facilement entraîner dans l'hérésie pour cause d'une ignorance engendrant la confusion doctrinale dans leur esprit. C'est pourquoi tous ces infidèles doivent être séparés du peuple chrétien. Todeschini cite plusieurs représentants majeurs de l'Eglise sur qui s'appuient ces condamnations : l'apôtre Paul « Tout ce qui ne procède pas de la bonne foi est péché » (Romains, 14, 23) ; Augustin « La totalité de la vie des infidèles est péché, il n'existe pas de bien sans le Bien suprême ».

Le juif constitue la figure emblématique de l'infidèle, à tel point qu'il n'est pas nécessaire d'être d'origine juive pour être qualifié de juif, fait observer Todeschini (*Au pays des sans nom*, p. 177). Les interdits qui pèsent sur les juifs sont bien antérieurs au Moyen Age du XI<sup>e</sup> siècle et suivants (le code de l'empereur byzantin Justinien, en 529, recommande d'établir une frontière entre juifs et chrétiens). Ces derniers ne doivent pas fréquenter les juifs, ni surtout leur accorder aucune confiance, en particulier dans le domaine contractuel. Augustin est particulièrement sévère à leur égard : ils persévèrent dans l'erreur et la trahison (*Au pays des sans nom*, p. 181-182). On soupçonne même les juifs convertis au christianisme de simuler la conversion. D'autres aspects des conduites des juifs sont également mis en avant pour les stigmatiser et les maintenir à l'écart : l'avarice leur est systématiquement attribuée à partir du XII<sup>e</sup> siècle, accompagnée des accusations d'ignominie, de rapacité, de prédation. Ces caractéristiques négatives finissent par inciter les autorités civiles à imposer aux juifs de porter une marque distinctive qui permette de les reconnaître dans l'espace public.

Pour autant à l'égard des juifs, on trouve une forte ambivalence : fondamentalement, ils sont perçus très négativement, car ils sont depuis les premiers siècles de l'Eglise considérés comme les meurtriers du Christ. Pour autant, d'autres éléments interfèrent avec cette vision négative : les juifs de l'Ancien Testament ont honoré le même Dieu que plus tard les chrétiens ; Jésus est né juif ; et enfin, la tradition chrétienne se fonde pour une part sur les textes de l'Ancien Testament, qu'elle partage avec la tradition juive. C'est pourquoi, la doctrine chrétienne veut à la fois que les juifs soient condamnés comme infidèles, mais qu'ils ne soient pas persécutés (*Au pays des sans nom*, p. 184-185), ce qui n'a cependant pas empêché des pogroms.

Les pauvres qui subissent leur condition de pauvre, les miséreux, font également partie le plus souvent des gens de mauvaise réputation. Certes reconnaît Todeschini (*Au pays des sans nom*, p. 222), mais il ne développe pas ce point, ces derniers ont pu bénéficier, avant le XIII<sup>e</sup> siècle, d'une image positive en raison de la valorisation de la pauvreté dans les évangiles et parce qu'on a pu considérer qu'ils représentaient le Christ souffrant ; pourtant il indique qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle le développement rapide et extraordinaire des ordres mendiants, en particulier des franciscains, a transformé cette logique de valorisation des pauvres en ne l'attribuant qu'aux pauvres volontaires, généralement issus de familles riches, vendant leurs biens, et

faisant vœu de pauvreté absolue à la suite de François d'Assise (qui pourtant, remarque personnelle, prêchait non seulement de secourir les miséreux mais, bien plus, de vivre dans la proximité avec eux, avec les lépreux, avec les infirmes...). Ainsi, parlant de ces derniers, Pierre de Jean Olivi, référence majeure de Todeschini, fustige « l'odieuse mendicité » et la déchéance morale attachées à la misère ; pour ce religieux, les miséreux, au contraire des marchands (cf. plus loin), ne contribuent en rien au bien commun, la thématique des « inutiles au monde » est proche. D'autres ne retiennent que leur propension à la violence, leurs comportements criminels abjects, leur déshonneur (*Au pays des sans nom*, p. 222). Déjà le Père de l'Eglise Augustin avait au IV<sup>e</sup> siècle réfuté que les miséreux soient les pauvres du Christ : « Les pauvres dont l'Écriture parle avec éloge ne paraissent point être ces pauvres qui n'ont rien [allusion à l'expression de l'apôtre Paul « *nihil habentes* », note 5]. (...) D'autres sont riches des biens du monde et jouissent des honneurs mondains, et pourtant ne mettent point leur espérance dans cet argent, ni dans leurs terres. (...) Ceux-ci sont néanmoins au nombre des pauvres de Dieu, parce qu'ils dispensent leurs biens avec sagesse et pour les besoins des pauvres » (*Richesse franciscaine*, p. 55).

### **De la condamnation de la simonie et de l'usure au développement d'une pensée économique franciscaine**

Avec cette question, on aborde le cœur des analyses de Todeschini, lesquelles fondent son regard d'historien sur les « Sans nom ». Pour bien comprendre le cheminement de la pensée économique des franciscains, qui pour une part et pour un temps fut aussi celle de l'Eglise chrétienne, il faut partir, avec Todeschini, de leur conception de la perfection chrétienne. Celle-ci s'enracine dans l'idéal d'une vie marquée par la pauvreté évangélique<sup>4</sup> : ne rien posséder pour soi-même, si on a des biens les vendre et utiliser l'argent de la vente pour secourir les pauvres, vivre pauvrement de son travail et de l'aumône, François d'Assise ajoute pour les frères mineurs : refuser toute possession d'argent, tout contact avec la monnaie. Ces préceptes sont bien antérieurs à l'ordre des franciscains, on les trouve pour l'essentiel aussi bien dans les Évangiles, les Actes des Apôtres, les Épîtres<sup>5</sup>, que dans les premières règles des ordres chrétiens monastiques.

---

<sup>4</sup> Cet idéal de vivre dans la pauvreté évangélique est bien antérieur à l'émergence de l'ordre des franciscains. *La Règle du Maître*, dont l'auteur anonyme est lui-même antérieur au fondateur de l'ordre des bénédictins, Benoît (mi-VI<sup>e</sup> siècle) prescrit que « *l'ars sancta* que le moine doit respecter comprend certes le devoir de nourrir les pauvres, vêtir les gens sans habits, visiter les malades, secourir ceux qui sont dans l'épreuve et consoler les affligés. Mais elle prévoit aussi l'obligation de 'consentir au prêt' à qui le demande et de donner aux indigents. Il est par ailleurs demandé au novice désireux d'entrer dans le cercle monastique sacré de vendre tous ses biens et de les donner aux pauvres » (*Les marchands et le temple*, p. 31).

<sup>5</sup> Outre les Béatitudes bien connues, la fameuse expression de l'apôtre Paul (2Cor, 6, 10) « *Nihil habentes, omnia possidentes* » c'est à dire l'idéal recommandé aux hommes « qui n'ont rien et possèdent tout » (*Les marchands et le temple*, p. 26), ou encore cette description de la vie communautaire des premiers chrétiens : « La multitude des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme. Nul ne disait sien ce qui lui appartenait, mais entre eux tout était commun. (...) Aussi parmi eux, nul n'était dans le besoin ; car tous ceux qui possédaient des terres ou des maisons les vendaient, apportaient le prix de la vente et le déposaient aux pieds des apôtres. On distribuait alors à chacun selon ses besoins » (Ac, 32-35).

Toute une tradition chrétienne s'inspire de ces textes, les moines les premiers, qui font vœu de pauvreté et vivent dans le renoncement aux biens matériels pour mieux posséder les biens spirituels. Ce mode de vie de privation n'est pas imposé aux laïcs, mais ceux-ci sont néanmoins concernés par un précepte moins exigeant, ne pas accumuler, ne pas thésauriser, ne pas tomber dans des logiques d'accumulation non productive, ne pas adopter ces attitudes qui sont le propre des infâmes avarés et usuriers qui à travers le prêt à intérêt ne cherchent que leur profit personnel et non le bien commun. Pour autant si la richesse est refusée comme possession individuelle des moines, elle ne l'est pas pour ce qui concerne les institutions, en particulier les institutions ecclésiastiques, églises, monastères, diocèses, qui de fait sont souvent très riches, qui légitiment cette richesse par « le soin qu'elles prennent des pauvres et des faibles » et qui tirent de cet argument le caractère sacré de leurs biens et dès lors le « caractère inaliénable » de ceux-ci, inscrit dans la législation canonique (*Les marchands et le temple*, p. 54). En tout cas, réflexion personnelle, la richesse des institutions ecclésiastiques n'a jamais été condamnée par l'Eglise.

Les condamnations d'une part de la simonie, et d'autre part de l'usure, du prêt à intérêt, du prêt sur gage constituent l'entrée par laquelle les religieux vont commencer à penser les rapports économiques. « Apprécier en termes commerciaux, voire monétaires, les biens sacrés<sup>6</sup> » était défini comme « impie » ; « était simoniaque qui payait pour être nommé prêtre ou évêque et qui, laïc, payait un prix pour acquérir des propriétés ecclésiastiques » (*Les marchands et le temple*, p. 63). Pour autant ces conduites n'étaient pas condamnées si elles étaient le fait d'institutions d'Eglise ou d'ecclésiastiques, sauf si ces derniers le faisaient pour s'enrichir personnellement.

La condamnation des pratiques usuraires se fondait depuis très longtemps sur le caractère abusif des taux du prêt à intérêt pratiqués par des particuliers, surtout s'ils étaient juifs. En revanche « le prêt hypothécaire ou la vente de rentes foncières » étaient considérés comme licites à condition d'être pratiqués par des ecclésiastiques ou des seigneurs (*Richesse franciscaine*, p. 25) ; la pratique de la vente des rentes foncières était en effet courante dans les institutions ecclésiastiques, qui cédaient à des institutions laïques, des banques par exemple, contre rémunération, le droit de prélever, à la place des clercs, les dîmes et autres taxes, en argent ou en nature, sur les paysans, les artisans, les marchands. Mais, ces pratiques de cession de droits contre rémunération n'étaient-ils pas une forme cachée d'usure, et donc condamnables au même titre que l'usure ? Avec le quatrième concile du Latran, l'intention des parties de dissimuler le prêt usuraire sous une vente est définie comme une faute économique. Pour autant, dans cette approche, l'important est l'intention des parties d'une part et le juste prix d'autre part ; or seuls les clercs sont compétents pour apprécier l'une et l'autre ; et ainsi au bout du compte, Todeschini et d'autres historiens avec lui (Clément Lenoble<sup>7</sup>) considèrent que les termes d'usure et d'usurier finissent par désigner non pas une pratique économique précise, mais « tout ce que l'autorité ecclésiastique considère comme déviant par rapport à la justice économique » (*Les marchands et le temple*, p. 93). Ainsi

---

<sup>6</sup> Entre autres, les reliques.

<sup>7</sup> « *L'argent est le croquin du diable* » ? *L'Eglise, l'argent et l'usure au Moyen Age*, Clément Lenoble, *La Revue du projet*, n° 27, mai 2013, consulté sur Internet.

explique Todeschini, commentant les théologiens franciscains : « L'activité économique des juifs peut être considérée dans son ensemble comme d'origine usuraire ; (...) comme un *dominium* [domination] illicite exercé par les infidèles sur les fidèles, que les souverains et les seigneurs laïcs ont le devoir de réprimer » (*Les marchands et le temple*, p. 224).

Ensuite vient la distinction entre immobilisation de la richesse et circulation de la richesse. L'avare et l'usurier accumulent et donc immobilisent, au contraire le marchand fait circuler ; l'un travaille pour son bien personnel, l'autre prend des risques pour le bien commun, il est productif au bénéfice de la communauté chrétienne<sup>8</sup>. Sous un angle différent, l'argent en lui-même n'est pas en cause ; ce qui est en cause est l'usage de l'argent ; ou encore la propriété en elle-même n'est pas en cause, ce qui est en cause est l'usage de la propriété. Le bon chrétien peut être riche, mais être indifférent à sa richesse<sup>9</sup> et mettre en œuvre son devoir sacré à l'égard des pauvres en les secourant ; ou encore être riche et utiliser cette richesse productivement, à l'image des moines cisterciens mettant en œuvre « des choix économiques de type productif, concrétisés notamment par le réinvestissement permanent dans l'achat de terres nouvelles des profits dérivés de l'exploitation de celles déjà en possession de l'Ordre » (*Richesse franciscaine*, p. 23) ; ou encore être riche et exercer le métier de marchand, métier qui fait circuler la richesse, métier nécessaire à la communauté chrétienne parce qu'il permet par l'intermédiaire du marchand de se procurer les biens qui manquent à cette communauté (certaines matières premières, certaines marchandises (*Richesse Franciscaine*, p.70), métier dangereux qui oblige le marchand à voyager et à se défendre des potentiels agresseurs sur terre et sur mer (Pierre le Vénérable, cité dans *Richesse franciscaine*, p. 27).

Cette recherche du bien commun de la communauté chrétienne s'exprime ainsi également dans une valorisation de l'activité productive ; et l'appel à cette dimension de l'activité humaine sert aussi à disqualifier les miséreux : « Par la force de leur prise de conscience, les pauvres évangéliques, les ermites, les moines marchands, les seigneurs volontairement appauvris mettaient en relief l'inconscience obtuse des indigents qui demandaient l'aumône, l'acceptation passive de leur sort, et finalement le fait que cette désolante pauvreté et sa honteuse reddition sans lutte ne recélaient rien de sacré ni de charismatique » ; dans le même sens, cette autre citation : « Les moines cisterciens vivent de leur travail, consomment peu et produisent beaucoup. Et lorsqu'ils offrent à Dieu les prémices de leur récolte ou font l'aumône à ceux qui, à l'inverse, mendient, ils le font avec ce qu'ils ont gagné en travaillant eux-mêmes la terre. (...) La privation dans laquelle vivent ces moines engendre un mode de vie hautement productif et susceptible de créer de la richesse au bénéfice de la collectivité dans son ensemble, contrairement à la pauvreté ignorante de soi des mendiants (...), élément social passif et pesant, voire dangereux et inquiétant » (ces deux citations concernent le juriste

---

<sup>8</sup> « Une tradition chrétienne, théologique et narrative, longuement prêchée et diffusée dans les populations chrétiennes, avait fait du diable le premier usurier, comme elle avait fait du Christ le premier marchand » (*Richesse franciscaine*, p. 24).

<sup>9</sup> Cf. l'épître de Paul aux Philippiens, 4, 12 : « Je sais me priver comme je sais être à l'aise. En tout temps et de toutes manières, je me suis initié à la satiété comme à la faim, à l'abondance comme au dénuement » (référence donnée par Todeschini, *Les marchands et le temple*, p. 42, qui commente : « La question de l'avoir renvoie donc à un problème de discipline mentale, de 'discernement', débouchant sur une forme d'autocontrôle parfois ascétique »). Todeschini signale également cette expression d'époque : « posséder comme si on ne possédait pas » (*Les marchands et le temple*, p. 78), qui va dans ce même sens.

Etienne de Tournai paraphrasé par Todeschini, *Richesse franciscaine*, p. 50, 51, 52). Si en dépit de ces regards négatifs sur les pauvres et les mendiants, l'impératif de venir en aide aux pauvres reste un devoir sacré (certes, du coup fort condescendant), donner doit néanmoins obéir « à une dialectique de discernement (...) attaché au critère de prudence dans le choix. (...) Qui donne doit savoir dire si les besoins sont authentiques, c'est-à-dire déterminés par des malheurs réels, ou s'ils trahissent une oisiveté coupable ou des dissipations multiples » (*Les marchands et le temple*, p. 177 et 176).

Ainsi, se met en place un raisonnement qui oppose d'un côté les coupables de simonie, qui vendent des biens sacrés, ainsi que les usuriers accumulant et thésaurisant leur richesse de manière improductive pour leur bien personnel, mais aussi les miséreux mendiants ignorants, improductifs, bref inutiles, et de l'autre côté les moines qui travaillent la terre, réinvestissent leurs gains dans de nouvelles exploitations, les marchands (honnêtes) qui font circuler la richesse pour le bien commun tout en prenant des risques pour leur vie et pour leurs biens, ou encore les riches vertueux qui, indifférents à leurs propres richesses, les utilisent au profit du service des pauvres.

Le théologien auquel se réfère le plus souvent Todeschini, Pierre de Jean Olivi, pousse la réflexion plus loin. Il s'intéresse au fonctionnement du marché, à la manière dont se fixent les prix, de façon, sur la base de ces observations, à définir la bonne manière (chrétienne) d'user des richesses et d'en faire ce qu'il appelle un « usage pauvre<sup>10</sup> » (*usus pauper*), destiné en particulier aux religieux des ordres mendiants. Dans cette logique, il établit une forte distinction entre la propriété des biens et leur usage (idem pour l'argent) : les religieux qui font vœu de pauvreté ne doivent rien posséder, pour autant ils peuvent faire usage des biens qui leur sont nécessaires, sans que pour autant ils les possèdent<sup>11</sup>. Dès lors une autre distinction s'impose logiquement : faire le partage entre le nécessaire et le superflu, à partir de deux notions, celle de besoin et celle d'utilité, évaluées en fonction du statut et de la place de chacun ; car, estime-t-il, le besoin des uns peut constituer le superflu des autres et inversement, de même que l'utilité de l'évêque ne peut être appréciée de la même manière que l'utilité du citoyen ordinaire<sup>12</sup>. Evidemment, (réflexion personnelle) ce raisonnement est

---

<sup>10</sup> Cette question de l'*usus pauper* fut fortement controversée du vivant de Pierre de Jean Olivi, ce qui lui valut un procès ; ses accusateurs finirent par être déboutés par les tribunaux ecclésiastiques. Mais après sa mort, et dans un contexte où il apparut comme un saint aux yeux de beaucoup de chrétiens languedociens et où sa tombe devint un lieu de pèlerinage très fréquenté, les autorités locales, excédées par ce qui risquait de ressembler à une doctrine proche de l'hérésie cathare, finirent par exhumer son cadavre et le faire disparaître. Dans la suite, les franciscains dits « spirituels » ou de « l'Observance » furent persécutés ou mis au pas.

<sup>11</sup> Concrètement lorsque les frères franciscains sont hébergés dans des maisons, celles-ci sont la propriété de laïcs qui ont acheté ces demeures avec l'argent issu des ventes des biens des frères (lorsque ces derniers abandonnent leurs richesses pour vivre dans la pauvreté absolue) ; et ces laïcs y hébergent gratuitement les religieux, qui en ont donc l'usage « pauvre ».

<sup>12</sup> « Nul n'ignore, souligne Olivi, que 'l'excès de familiarité engendre le mépris'. Le choix de la pauvreté par les chefs spirituels, les représentants officiels du charisme ecclésiastique, risque par conséquent d'entraîner aux yeux des fidèles un avilissement de leur valeur sociale » (*Richesse franciscaine*, p. 149). Ainsi il n'est pas socialement utile que l'évêque renonce, sous prétexte de pauvreté, à des « habits de souverain puissant », ce qui n'implique pas pour autant qu'il se permette de tomber dans les excès du luxe ; l'estime sociale et la crédibilité qui sont nécessaires à l'exercice de sa fonction doivent être prises en compte dans la juste appréciation des choix qu'il doit faire en la matière ; là encore s'impose le discernement, ou « l'intelligence des différences » (*Richesse franciscaine*, p. 151). Bonaventure, un des premiers ministres généraux de l'ordre des frères mineurs, théologien, cardinal, contemporain de Pierre de Jean Olivi et de Thomas d'Aquin, exprime les mêmes positions que Pierre



susceptible d'engendrer des rhétoriques de justification des conduites de luxe qui à l'évidence peuvent remettre en cause la pertinence de ces distinctions. Aussi bien, les franciscains ont-ils trouvé la réponse : les clercs sont à même de trancher grâce à leurs capacités de discernement.

Enfin Pierre de Jean Olivi lie fortement l'établissement du juste prix des choses aux besoins des personnes qui en ont l'usage ; et, précise-t-il, les personnes qui sont capables d'évaluer la juste valeur des choses sont précisément les personnes pauvres, mais plus précisément les pauvres volontaires, les franciscains eux-mêmes. Ces considérations débouchent sur une conception du fonctionnement du marché. Pierre de Jean Olivi distingue d'un côté le domaine de la pauvreté évangélique, où « l'étalon du besoin, de la nécessité, du superflu, est fixé par les experts de la pauvreté volontaire, les franciscains eux-mêmes » (*Richesse franciscaine*, p. 157) ; de l'autre côté le domaine de la vie laïque (du marché proprement dit) où l'évaluation des prix est fixée par un acteur collectif, la communauté des experts marchands, professionnels du marché et des transactions. Ainsi apparaît pleinement valorisée socialement une figure nouvelle, celle du marchand, qui plus qu'un commerçant, est « un connaisseur compétent des rapports mystérieux qui existent entre les valeurs et les prix » (*Richesse franciscaine*, p. 161), un expert de la fixation du juste prix grâce à des compétences « d'*industria* (capacité professionnelle), de *sollicitudo* (zèle attentif) et de *latitudo* (gamme modulable de la valeur) » (*Richesse franciscaine*, p. 163). Et ce qui fait, au final, la différence entre le vrai marchand et le faux marchand ou l'usurier, c'est la réputation, la bonne réputation du marchand honnête, fiable et honorable.

Todeschini précise qu'en dépit de divergences entre franciscains, tous s'accordent sur la figure du marchand, exerçant un métier nécessaire à la communauté chrétienne, personnage vertueux utile à la vie économique, et donc à la construction d'une communauté chrétienne, dans laquelle il occupe une place indispensable, celle du « protagoniste laïc de la richesse transitoire, c'est-à-dire de l'investissement téméraire, le promoteur de la circulation des richesses utiles à l'ensemble de la société chrétienne » (*Richesse franciscaine*, p. 179).

A ce point du raisonnement, on peut être légitimement étonné de cette confiance, confiance aveugle pourrait-on dire, accordée sans plus de précisions à la figure du marchand, alors même que dans les périodes historiques immédiatement antérieures le marchand était très loin de bénéficier de cette vision positive chez les gens d'Eglise. En premier lieu, les théologiens franciscains ne tardèrent pas à distinguer les marchands honnêtes et vertueux et les faux marchands, escrocs, assimilés à la figure de l'usurier, dont la mauvaise réputation est révélatrice de leur infamie. Mais surtout en second lieu, il convient de comprendre que les évangiles, souvent très critiques des riches et des marchands (cf. entre autres, l'épisode des marchands du Temple, chassés par Jésus), font également l'éloge de tous ceux qui font fructifier les talents dont Dieu les a pourvus, et inversement condamnent fermement, voire féroce­ment, ceux qui se sont contentés de conserver ces talents sans les faire fructifier<sup>13</sup>.

---

de Jean Olivi sur ce point, développant l'idée qu'il existe plusieurs manières chrétiennes d'user des richesses : marchande, seigneuriale, gouvernementale, évangélique (*Richesse franciscaine*, p. 112 à 114).

<sup>13</sup> Dans les évangiles, la parabole des talents correspond à cette sensibilité. Pour autant il existe deux versions de cette parabole : parabole des mines chez Luc (19, 11-27), parabole des talents chez Matthieu (25, 14-30). Le corps de l'histoire est sensiblement le même dans les deux versions : un maître, sur le point de s'absenter, confie à ses serviteurs des talents ou des mines, c'est-à-dire sa fortune, sous forme de sommes d'argent, en leur

Todeschini souligne en effet que « les Pères de l’Eglise, puis les moines bénédictins, avaient durant des siècles parlé des ‘talents’ humains comme d’une monnaie à investir fructueusement et à ne pas thésauriser stérilement. (...) L’incapacité à faire fructifier était pointée du doigt (...) et considérée à l’origine d’une décomposition tant morale qu’économique. C’était donc au plus profond de la foi chrétienne et de ses langages que les hommes et les femmes de l’Europe en expansion découvraient des allusions à la monnaie, à l’argent, à la valeur, aux prix, rien moins que dédaigneuses de ces réalités » (*Richesse franciscaine*, p. 14 et 15). Bref, dans cette pensée théologico-économique, la recherche du développement économique, obtenue grâce à l’activité des producteurs paysans et artisans et grâce à l’activité négociante des marchands, doit être valorisée par le bon chrétien, car elle est destinée au bien commun de la communauté chrétienne, à la construction de la cité terrestre, et in fine à glorifier Dieu.

### **Radicalisation du regard sur les pauvres aux XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles**

Les distinctions formulées dans les siècles précédents entre pauvres volontaires et pauvres involontaires, entre honnêtes marchands et faux marchands, usuriers, entre ceux qui thésaurisent voire qui s’accaparent les richesses communes et ceux qui produisent et qui font circuler la richesse, finissent par déboucher assez logiquement sur le souci de « détecter et isoler les présences inutiles et étrangères » (*Richesse franciscaine*, p. 214) ; le processus de mise à l’écart de ces derniers s’accroît. Pour autant, Todeschini fait remarquer que ce phénomène ne concerne pas les élites : les classes dirigeantes urbaines, les grandes familles de marchands (d’Anvers, de Bologne, de Venise...), les catégories artisanales les plus importantes.

La référence majeure de Todeschini pour ces siècles de la fin du Moyen Age et de l’entrée dans l’époque moderne est un autre franciscain Bernardin de Sienne, dont l’importance tient non seulement à ses traités savants, mais aussi à sa combativité, qualifiée d’inédite<sup>14</sup> par Todeschini, à ses dons d’orateur, prêchant en langue vulgaire et se focalisant beaucoup sur les caractères d’une économie chrétienne vertueuse. Pour ce religieux il ne suffit pas de condamner l’usure et l’immobilisation de la richesse, il faut repérer qui dans la communauté incarne ces tendances (*Richesse franciscaine*, p. 224). Les juifs, « sangsues » qui ne cherchent qu’à « dévaliser les chrétiens », sont les premières figures dénoncées dans ce regain de stigmatisation de tous ceux qui « conçoivent l’économie de marché comme un moyen de satisfaire un besoin de richesse indépendant des besoins économiques et religieux de la

---

demandant de les faire fructifier. A son retour, il récompense ceux qui ont fait fructifier cet argent, et condamne celui qui s’est contenté de lui restituer le talent ou la mine confiée (version Matthieu) à être damné (« rejeté dans les ténèbres extérieures »), et (version Luc) à être immédiatement égorgé (je me réfère à la traduction de la Bible de Jérusalem – il existe des traductions multiples –, laquelle prévient le lecteur de la différence entre ces deux versions). Les commentateurs religieux se sont beaucoup contorsionnés (témoin Internet : parabole des talents) pour répondre aux questions de fidèles pour le moins étonnés de la dissonance entre ce message vengeur et la tonalité générale des évangiles, qui prêchent l’amour du prochain en toutes circonstances. Au-delà de cette question, et pour ce qui nous intéresse ici, ces paraboles expriment très nettement une légitimation et une valorisation de l’activité économique productive et une condamnation de l’activité économique de simple thésaurisation.

<sup>14</sup> Todeschini emploie cette formule : « Le marché commence à apparaître aux franciscains de l’Observance, et en premier lieu à Bernardin de Sienne, comme un territoire à étendre et à défendre » (p. 222). Les franciscains seraient-ils aussi les précurseurs des ZAD ?

société chrétienne » (*Richesse franciscaine*, p. 225) ; puis viennent les femmes et leurs appétits de luxe, les hommes d'affaire qui s'enrichissent sans apporter aucune transformation aux biens qu'ils échangent, enfin les pauvres vivant de la charité. Ces derniers, note l'auteur, sont devenus bien plus nombreux que dans les siècles antérieurs sous l'effet de crises économiques (j'ajouterai : politiques et sanitaires, en tout cas pour la France – peste noire du XIV<sup>e</sup>, guerre de cent ans XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup>), qui ont mis sur les routes des milliers de déracinés. De nouveaux comportements sont recommandés : avoir l'œil sur ses voisins, et dénoncer ceux qui ne suivent pas les règles ; refuser de faire affaire avec les faux marchands et les escrocs ; lutter pour que ces infâmes soient expulsés (*Richesse franciscaine*, p. 227) ; ne pas se laisser abuser par une soi-disant bonne réputation, la véritable bonne réputation devant se vérifier dans l'appartenance à des confréries reconnues, fondées sur la reconnaissance mutuelle<sup>15</sup>.

Avec Bernardin de Sienne, se développe toute une argumentation visant à faire la différence entre le vrai marchand et le faux marchand. L'honnête marchand devra vivre quotidiennement dans la vertu et la religion (« fréquentation des églises, observance des sacrements, obligation du mariage et de la vie commune entre conjoints »), et sur le plan de son activité professionnelle il devra « toujours se tenir à ses promesses (...), conclure en toute bonne foi des accords avec ses associés (...), vérifier ses comptes avec ses associés au moins une fois par an (...), tester et conserver son testament dans une forme légalement valide (...), et enfin tenir toujours en ordre et de manière fiable ses livres de recettes et de dépenses » (*Les marchands et le temple*, p. 302). Surtout, le vrai marchand se définit d'un côté par son *industria*, c'est-à-dire par « son expertise, sa compétence, son activisme, son expérience », qui lui permettent « le discernement de la vraie valeur des choses » (*Les marchands et le temple*, p. 283-284), et de l'autre côté par sa « bonne foi », qui se joue dans « la discussion qui se déroule dans son for intérieur » où il est à la fois « attentif à son propre profit, mais également au fait de ne pas nuire à son prochain, ou pour mieux dire susceptible de s'enrichir sans que son argent devienne pour autant un instrument d'agression. (...) Si son enquête le mène à la conclusion que le parcours de la richesse passe par l'usage le plus approprié de l'argent investi, sans que cela équivaille à une déchirure des rapports sociaux, la légitimité éthique est acquise » (*Les marchands et le temple*, p. 291). En dernière analyse, pour Bernardin de Sienne et bien d'autres auteurs de l'époque, le critère majeur de toute validité comportementale, qu'il s'agisse des marchands, des princes et seigneurs, des paysans et artisans, ou qu'il s'agisse de vie familiale ou sociale ou d'économie, consiste en le maintien et le renforcement de communauté chrétienne, de son identité, du lien social qui en unit les membres, que tout comportement immoral peut déchirer. En ce sens, la survie de cette communauté incite à mettre à l'écart tous ceux qui viendraient nuire à cette cohésion sociale à tonalité principalement religieuse, et fortement argumentée sur le plan théologique. On peut considérer, réflexion personnelle, la religion chrétienne de cette époque comme une sorte de phénomène social total, qui informe toute forme de comportement et de pensée, comme une référence majeure, exclusive, une « pensée unique », qui tend à s'imposer dans tous les

---

<sup>15</sup> Todeschini évoque « la prolifération, en Europe, au XV<sup>e</sup> siècle précisément, des groupes confraternels dédiés au *Corpus Domini*, (...) organisés autour de la volonté de leurs membres d'apparaître manifestement comme citoyens aptes à faire partie de la communauté civique conçue comme corps mystique » (*Au pays des sans nom*, p. 273).

domaines de la vie. Todeschini invite manifestement à cette conclusion avec cette remarque au sujet d'Augustin : « Augustin avait souligné que, de la même manière que les juifs avaient reçu des droits sur la Terre promise, les chrétiens, figure nouvelle des Elus, avaient reçu, grâce au sacrifice du Christ, le droit de dominer les choses du monde, ce qui fondait leur bon droit à utiliser et à consommer les produits issus de la richesse et du labeur des exclus de la grâce » (*Les marchands et le temple*, p. 202), considération qui, par parenthèse, justifie le droit des chrétiens de s'emparer à bon droit des biens des juifs, des hérétiques, des infidèles.

Ainsi, sous la pression de « la machine de la justice, de l'inquisition et de la confession » (*Au pays des sans nom*, p. 285), pauvres et autres infâmes ont été exclus du groupe des élus. La zone du soupçon s'est même étendue aux marchands (hormis quelques exceptions significatives, cf. ci-dessus), dont certains dénoncent la tromperie et les abus (*Au pays des sans nom*, p. 293). Les conceptions du marché comme fondement de la communauté chrétienne ont débouché sur la mise au ban d'un nombre de plus en plus grand de pauvres et d'infidèles, de la masse indistincte des sans nom.

### **Une fonction des gens d'Eglise : imposer leur vision du bien et du mal dans le champ économique**

A de nombreuses reprises, mais sans développer, Todeschini laisse entendre qu'en toute matière, aussi bien concernant le dogme et la morale que concernant le marché, l'Eglise tranche en dernier ressort, et à cette période historique les franciscains au premier chef. Il montre déjà que l'intérêt porté par l'Eglise aux questions économiques est directement lié à la gestion de ses propres richesses, et plus encore au souci de les préserver face à ceux, honnêtes ou malhonnêtes, qui voudraient les acheter, voire la spolier, ainsi qu'au souci d'établir des règles de nature à lui permettre d'augmenter ses propres richesses, tout en ayant soin de ne pas tomber dans l'usure condamnable. Todeschini insiste en effet beaucoup sur les liaisons importantes entre la théologie élaborée par les clercs, franciscains en particulier, et les magistrats et juristes qui élaborent les textes de loi<sup>16</sup>. Des distinctions subtiles sont utilisées pour d'un côté condamner certaines pratiques, comme l'usure, et de l'autre pour justifier ces mêmes pratiques lorsqu'elles sont mises en œuvre par des ecclésiastiques (cf. plus haut le prêt à intérêt qualifié d'usure et le prêt hypothécaire validé ; voir également la légitimation de la vente des rentes ecclésiastiques, dont la validation repose sur la distinction entre la vente d'argent proscrite et les droits sur l'argent autorisé – *Richesse franciscaine*, p. 154). Et dans cette logique, Todeschini ajoute qu'au bout du compte, selon Bernardin de Sienne, les seules personnes vraiment crédibles, et donc compétentes, sont les clercs, en particulier les franciscains. Et il rappelle que l'ordre des frères mineurs s'étant développé de manière extraordinairement importante et rapide après la mort de François d'Assise avec de nombreuses implantations dans tous les pays d'Europe occidentale, les membres de cet ordre sont vite devenus, au moins pour quelques-uns d'entre eux, « les conseillers des souverains, [occupant] les postes d'évêques, de confesseurs, d'inquisiteurs » (*Richesse franciscaine*,

---

<sup>16</sup> « Il existe donc, depuis les années vingt du XIII<sup>e</sup> siècle, une correspondance stricte entre le modèle de vie franciscain et la culture juridique et théologique qui était en train de se former à la fois dans les grands centres académiques européens de l'époque, de Bologne à Oxford, et dans les studia que posséda rapidement chaque couvent franciscain » (*Richesse franciscaine*, p. 100).

p. 124). Si Pierre de Jean Olivi avait de son vivant considéré que les personnes compétentes en matière d'évaluation de la valeur et des prix étaient les marchands, ses successeurs (Bernardin de Sienne...) sont revenus sur cette conception et se sont attribué l'exclusivité de cette appréciation.

## **2. Commentaires personnels sur le contexte historique et sur la problématique de Todeschini**

### **Précisions de contexte**

Todeschini est centré principalement sur les XI<sup>e</sup> à XIII<sup>e</sup> siècles, mais il se réfère souvent aux siècles antérieurs pour montrer en particulier les antécédents théologiques des positionnements sur la richesse et la pauvreté (Evangiles, Pères de l'Eglise, papes, évêques, abbés...) et débouche sur les développements de cette pensée aux XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. En particulier il insiste, mais sans développer, sur la croissance économique des XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècles en Europe occidentale (Italie, France, pays germaniques, Angleterre), où après une période de stagnation, voire de baisse, la population augmente, en même temps que l'habitat urbain se développe, que plus de terres sont mises en valeur, que la monnaie est omniprésente permettant des échanges de marchandises plus importants et une circulation forte de la richesse. Ces transformations majeures ne sont pas sans poser de questions à l'Eglise de l'époque : face à un contexte d'afflux de richesses dans lequel l'Eglise a largement sa part (domaines fonciers, prélèvements d'impôts...), comment concilier l'esprit de pauvreté promu dans les textes évangéliques et dans la tradition chrétienne des premiers siècles avec l'implication des institutions religieuses dans le négoce, voire avec les tentations de clercs et de laïcs de plus en plus nombreux à faire du trafic avec les biens, les charges ecclésiastiques, voire les sacrements (simonie) ? Pour l'auteur, ces caractéristiques expliquent que la réflexion de cette époque se porte plus qu'avant sur le fonctionnement économique : à la fois pour mieux le comprendre et pour définir des conduites chrétiennes en matière économique (prêt, crédit, usure, fixation des justes prix...), mais aussi pour défendre les propriétés ecclésiastiques et les augmenter de nouvelles possessions grâce aux dons de particuliers chrétiens à l'Eglise et grâce à des normes juridiques adaptées.

Pour ma part, je suis convaincu de la justesse de cette analyse, et j'insisterai, en complément au point de vue de Todeschini, sur l'immense influence de l'Eglise chrétienne dans ces pays d'Europe occidentale. L'Eglise, à travers l'implantation des évêchés et des monastères, ainsi qu'à travers la suprématie progressive de l'évêque de Rome sur les évêques des diocèses, est l'institution qui a permis à ces sociétés de ne pas se déliter après la chute de l'empire romain d'occident, après la dislocation de l'empire de Charlemagne, enfin face aux invasions « barbares » de la fin du premier millénaire. En effet d'une part, à plusieurs reprises les autorités civiles ont été défaillantes, laissant les institutions ecclésiastiques défendre militairement les cités et les administrer<sup>17</sup>. Et d'autre part, l'Eglise chrétienne est

---

<sup>17</sup> Un seul exemple, tiré de Pierre Milza (*Histoire de l'Italie, des origines à nos jours*, Fayard, 2005) : en 590, survient une conjonction d'événements dramatiques pour la ville de Rome : mort du pape Pélage II, crue catastrophique du Tibre, épidémie de peste, nouvelle offensive des Lombards contre Rome. « Affolés, le clergé et le peuple de Rome firent appel au moine Grégoire et l'élurent pape par acclamation ». Grégoire, dit Le Grand, assure la défense de Rome, négocie avec les Lombards, administre la ville à la place des Byzantins défaillants

omniprésente et omnipotente, depuis qu'elle est devenue quasi religion d'Etat en occident avec la conversion de l'empereur Constantin et le décret de l'empereur Théodose de faire du christianisme la religion officielle de l'empire romain (380) ; elle est la base de la culture commune (culture essentiellement religieuse) des peuples de cette Europe occidentale ; les conséquences sont majeures : la croyance au Dieu chrétien et au Christ sauveur de l'humanité est solidement établie, même si celle-ci se mêle à des croyances plus anciennes, dites païennes ; Dieu attribue à chacun une place et une fonction précises dans la société chrétienne (prêtre, guerrier, travailleur<sup>18</sup>), lesquelles place et fonction doivent être humblement acceptées par chacun ; la norme du vrai et du faux est fixée en référence aux seules écritures sacrées (la Révélation, Ancien et Nouveau Testaments) ; enfin la culture chrétienne définit le sens de la vie terrestre de chacun : il y a une vie après la mort, salut éternel ou damnation, justifiant que chacun doit construire sur terre son élection au salut grâce à une vie vertueuse, dont les éléments de croyance et de pratiques sont prescrits par les clercs, représentants de Dieu sur terre et intermédiaires nécessaires dans l'accès au salut. L'Eglise chrétienne est tellement puissante à cette époque qu'elle a voulu et cherché à mettre en œuvre progressivement les conditions de construction de la « cité terrestre » la plus proche possible de la « cité céleste » ; si ce dernier vocabulaire est celui de l'évêque d'Hippone, Augustin, le Père de l'Eglise le plus connu et le plus influent, il n'est pas sûr qu'il se serait reconnu dans cette formulation ; il n'en demeure pas moins que bien des textes cités par Giacomo Todeschini vont dans ce sens et expliquent cette volonté politico-religieuse de bâtir une société chrétienne totalement croyante et vertueuse, finalement au prix de la mise à l'écart physique et/ou symbolique de tous ceux qui ne correspondaient pas à cet projet<sup>19</sup>.

A mon sens, l'emprise de l'Eglise sur les peuples chrétiens de cette période historique n'est pas compréhensible si on ne la rapporte pas à ces caractéristiques. Sans doute cette emprise rencontre-t-elle bien des oppositions, en premier lieu celle des princes, en particulier celle de l'empereur du Saint Empire Romain Germanique, dont les conflits récurrents avec la papauté sont légion, sans compter les rivalités permanentes entre cités italiennes (dont Rome) ou avec le roi de France. Il n'empêche qu'au XI<sup>e</sup> siècle et aux siècles suivants la capacité de l'Eglise chrétienne à imposer sa loi<sup>20</sup>, pas seulement en matière de dogme, mais aussi dans les domaines de la morale de vie quotidienne (famille, sexualité...), des rapports économiques (Todeschini), de l'organisation du corps ecclésiastique, reste très importante, notamment avec

---

(ils étaient l'autorité civile légale à ce moment), assure le ravitaillement de la population et rachète des milliers de captifs réduits en esclavage par les envahisseurs. Suite à cet épisode, les papes suivants continuent à administrer la ville et à accumuler d'importantes richesses, puis grâce à la protection accordée par Pépin Le Bref et Charlemagne, la papauté devient le seigneur légal d'un territoire important autour de Rome, à l'étendue variable selon les rapports de force entre cités italiennes (le *Patrimoine de Saint Pierre*, appelé plus tard les *Etats Pontificaux*).

<sup>18</sup> Cf. *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Georges Duby, Gallimard, 1978.

<sup>19</sup> Certains auteurs ont parlé pour cette période historique de césaro-papisme, l'expression est certainement inappropriée (le terme de théocratie me paraît plus adapté) ; mais elle a le mérite d'indiquer une tendance réelle. D'autres religions, dans un contexte de domination culturelle forte, ont connu et connaissent encore ces mêmes caractéristiques, quelquefois plus exacerbées.

<sup>20</sup> La papauté est certainement un acteur majeur de cette emprise. Mais les évêques et les abbés en France par exemple ont joué manifestement ce même rôle, exercé une influence considérable sur la pensée et les mœurs, même si, particularité locale, ils ont souvent conforté le roi de France contre le pape, bien avant qu'on parle de gallicanisme.

les papes réformateurs du XI<sup>e</sup> siècle (le plus connu, Grégoire VII – la réforme dite grégorienne) ; ceux-ci condamnent la simonie, le mariage et le concubinage des prêtres, imposent l'élection du pape par un collège de cardinaux contre les modes de désignation antérieurs (acclamation par le peuple de Rome, désignation par les familles locales les plus puissantes ou par l'empereur germanique...), ainsi que la subordination des évêques à la papauté, et surtout affirment « la prééminence du pouvoir spirituel de Rome sur le pouvoir impérial »<sup>21</sup>, base d'une querelle qui durera plusieurs siècles.

Par ailleurs le religieux franciscain qui se trouve à la base de la réflexion historique de Todeschini, Pierre de Jean Olivi, doit être situé dans un contexte très spécifique, que l'auteur évoque à plusieurs reprises, mais sans détailler, supposant sans doute que le lecteur connaît ce contexte : Pierre de Jean Olivi est contemporain des mouvements qualifiés d'hérétiques par l'Eglise chrétienne, entre autres les vaudois et les albigeois, aussi appelés cathares. Ce religieux exerce du reste son ministère dans le Languedoc, très proche des territoires où le mouvement cathare s'est développé (autour de Toulouse, Albi, Carcassonne), et il est réputé pour ses positions « intransigeantes<sup>22</sup> » concernant la stricte observance des règles de François d'Assise en matière de pauvreté pour les frères mineurs. Il n'est pas anodin de souligner que la réflexion franciscaine de Pierre de Jean Olivi porte sur les questions de pauvreté et de richesse, alors même que 1<sup>o</sup> ces questions sont au cœur de la contestation « hérétique », très critique de la richesse de l'Eglise et des mœurs dissolues de nombre de clercs<sup>23</sup>, que 2<sup>o</sup> la royauté française a mené contre l'hérésie cathare une croisade militaire sanglante (1209-1229), que 3<sup>o</sup> la papauté (Innocent III) instaurait les ordres mendiants, dominicains et franciscains, et ainsi entendait témoigner que l'Eglise, toute riche qu'elle était en tant qu'institution, valorisait l'idéal de pauvreté individuelle, dans une stratégie visant à se dédouaner des accusations concernant sa propre richesse<sup>24</sup>, et enfin que 4<sup>o</sup> ce même Innocent III en 1232 mandatait ces deux ordres pour mener l'Inquisition contre les hérétiques. C'est dire que ces questions de richesse et pauvreté constituaient un sujet majeur de controverse et de conflit<sup>25</sup> à cette époque.

Au-delà de ces généralités, il est utile de préciser (à la lecture de l'historien Sylvain Piron<sup>26</sup>) que Pierre de Jean Olivi fait partie d'une tendance qui à l'intérieur de l'ordre des frères mineurs prêche la stricte observance des règles de pauvreté absolue de François d'Assise, tendance désignée par les termes : « les spirituels », ou « l'Observance ». Et si comme on l'a évoqué plus haut, Pierre de Jean Olivi n'a pas été condamné par les tribunaux ecclésiastiques, suite à des accusations concernant ses positions « extrêmes » concernant la pauvreté, pour autant dans les décennies qui suivent son décès, les franciscains de cette obédience sont poursuivis, persécutés, livrés au bûcher, s'ils ne renoncent pas à leurs croyances « hérétiques » (en particulier, ils considèrent qu'ils sont, chacun pour lui-même, seuls juges en dernier ressort de la mise en œuvre de l'*usus pauper*, et donc ne doivent obéir à quiconque,

---

<sup>21</sup> *Histoire de l'Italie*, Pierre Milza, p. 209.

<sup>22</sup> Le terme est de Todeschini.

<sup>23</sup> Certains distinguent « l'Eglise charnelle », celle de Rome, et « l'Eglise spirituelle », celle des pauvres.

<sup>24</sup> Le pape Jean XXII en 1323 (bulle *Inter nonnullos*) condamne comme hérétiques tous ceux qui défendent l'idée selon laquelle l'Eglise institutionnelle devrait être pauvre et renoncer à ses richesses.

<sup>25</sup> Le mot est faible, car pour certains, le conflit s'est terminé sur le bûcher.

<sup>26</sup> *Les fraticelles (XIIIe-XVe siècles)*, Sylvain Piron, *La Revue du Projet*, n° 64, février 2017.

pas même au pape). Derrière ces épisodes, il faut lire la rapide institutionnalisation et la normalisation de l'ordre des frères mineurs<sup>27</sup> et la tendance à gommer dans la pensée et les préceptes de François d'Assise tout ce qui apparaissait choquant à l'Eglise établie ; Todeschini a lui-même noté que très tôt les franciscains ont comme d'autres ordres accumulé les richesses, que les très nombreux couvents de cet ordre ont rapidement abrité moins des frères prêcheurs au contact quotidien avec les déshérités que des frères savants théologiens, travaillant dans leurs couvents et leurs *studia*<sup>28</sup>, et prêchant dans les églises. De même on a noté plus haut qu'un des successeurs de Pierre de Jean Olivi, Bernardin de Sienne, a sans doute diffusé la pensée de Pierre de Jean Olivi, mais qu'il l'a aussi tirée dans un sens plus radical, plus stigmatisant de certaines catégories sociales.

### **Quelques fausses interprétations repérées par Todeschini**

La première fausse interprétation de sa thèse porte sur les relations entre l'ordre des frères mineurs et les théories de l'économie de marché. Il s'en explique dès la préface de l'ouvrage *Richesse franciscaine* (p. 9 et 10) : contrairement à certains de ses commentateurs, il affirme que les franciscains ne sont pas les inventeurs du capitalisme : « Je n'ai jamais pensé que les franciscains aient découvert les lois du marché » ; en revanche, explique-t-il, leur « interprétation de la perfection chrétienne » a engendré « un certain nombre de catégories fondamentales du raisonnement économique occidental ».

Deuxième fausse interprétation, dans un article trouvé sur Internet, Todeschini s'élève contre les approches qui soutiennent que les idéaux franciscains seraient l'exemple à suivre pour réformer nos sociétés contemporaines, minées par l'injustice sociale ; au contraire écrit-il : « L'analyse historique montre que cette tendance, qui prétend résoudre le drame des disparités sociales autant que les problèmes économiques déterminés par l'accumulation capitaliste au moyen d'une réforme éthique fondée sur des choix opérés par les individus, reste imprégnée d'un ensemble d'équivoques médiévaux. (...) Rien, dans cette instauration médiévale de la pauvreté volontaire comme dispositif social fonctionnel à la création d'un pouvoir spirituel indépendant de l'argent et du pouvoir traditionnel, ne permet de parler d'une stratégie de renoncement plus ou moins potentiellement révolutionnaire. (...) L'idée d'une justice sociale liée à la redistribution des biens économiques reste tout à fait étrangère à cette dynamique sociale du pouvoir. (...) Puisque le bonheur économique généralisé ne dépendait pas des besoins spécifiques des gens mais seulement du désir de perfection des pauvres volontaires, leur renoncement interdisait toute possibilité d'imaginer une réorganisation des échanges fondée sur une redistribution selon la justice »<sup>29</sup>.

### **Le caractère novateur de l'approche de Todeschini**

---

<sup>27</sup> Cf. *La vie de Saint François d'Assise*, Giovanni Miccoli, Revue *L'Histoire*, n° 268, septembre 2002 (consultation sur Internet). Bien que François d'Assise ait été très rapidement canonisé par l'Eglise, l'auteur montre la grande distance entre la vie et la pensée du fondateur de l'ordre des frères mineurs et les doctrines et mœurs de l'Eglise de son temps. Ce paradoxe s'explique, entre autres, par la conduite de François qui n'a jamais voulu s'opposer à l'Eglise.

<sup>28</sup> Sortes d'études supérieures des couvents franciscains de Languedoc et Provence de l'époque d'Olivi, étudiées particulièrement par l'historien Sylvain Piron.

<sup>29</sup> *Les pauvres et les Pauvres : de l'ascèse médiévale à l'austérité budgétaire*, Giacomo Todeschini, *La revue du Projet*, n°30-31, octobre-novembre 2013.



L'auteur réfute l'idée que le phénomène d'exclusion des pauvres et autres infâmes (et j'ajoute : l'élaboration des catégories mentales du raisonnement économique des franciscains) « serait uniquement dû aux transformations institutionnelles et économiques ». Au contraire, écrit-il, « l'inaptitude (...) du *populus christianus* à faire pleinement partie de la *civitas* comme corps mystique s'est peu à peu construite selon une logique structurée à partir de différents **parcours linguistiques et sémantiques**. (...) Ce fut la combinaison progressive des vocabulaires multiples, et à l'origine hétérogènes, utilisés dans le latin chrétien des théologiens et des juristes pour définir la sauvagerie, la misère, l'incompréhension, l'inintelligence, l'infidélité, l'ignorance, qui permit que s'élabore, entre la fin du Moyen Âge et le début de l'époque moderne, un discours politique et systématique à même de désigner comme inadaptés à la vie civile de nombreux groupes d'individus pourtant perçus comme des *cives utiles* à la réalisation du bien commun » (*Au pays des sans nom*, p. 296).

Cette approche ainsi définie est originale en ce sens qu'elle se détache d'un puissant et ancien courant d'analyse historique. Ainsi que l'indique l'historienne Valentina Toneatto : « La littérature historique sur les positions de l'Église vis-à-vis des échanges matériels et de la richesse rencontre souvent l'opinion commune selon laquelle la doctrine morale chrétienne aurait condamné la richesse matérielle et se serait opposée purement et simplement à l'enrichissement et au négoce. De la prédication patristique à la littérature théologique et à l'exégèse médiévale, les sources ecclésiastiques semblent sanctionner inlassablement le profit et la volonté d'acquérir les biens terrestres<sup>30</sup> ». Selon cette auteure, les approches historiques traditionnelles concernant l'évolution de la théologie chrétienne de la richesse et de la pauvreté au XIII<sup>e</sup> siècle mettraient en avant les transformations sociétales notamment économiques, accordant aux échanges commerciaux et à la catégorie des marchands une importance déterminante, pour expliquer les évolutions doctrinales de l'Église de cette période : pour ne pas être dépassée par la société civile, l'Église se serait adaptée à ces transformations économiques et idéologiques qui mettaient de fait en cause les interdits ecclésiastiques antérieurs.

Inversement, Valentina Toneatto analyse les contributions de Todeschini comme totalement différentes de ces approches traditionnelles : « L'auteur propose (...) une méthode pour analyser le discours ecclésiastique médiéval, en tant qu'objet historiquement daté, en réinsérant les catégories de pensée et le langage des sources dans des **structures intellectuelles et culturelles** spécifiques au monde chrétien du Moyen Âge. Il met ainsi au jour non pas l'existence d'une « pensée » ou d'une « science » économique médiévale, mais la **construction de lexiques et de catégories** propres à cette société chrétienne et aptes à décrire et à donner forme au réel » (Ibid.). Ainsi à travers une analyse des vocabulaires utilisés et de l'évolution de leur signification, l'auteur débouche sur des conclusions différentes des modes de compréhension de l'histoire classique : loin de stigmatiser la richesse, les franciscains cherchent à comprendre le fonctionnement des échanges commerciaux et à développer une doctrine chrétienne du bon usage des biens : un bon usage pour les marchands, fondé sur la

---

<sup>30</sup> *La richesse franciscaine. Autour du débat sur le rapport entre économie et religion*, Valentina Toneatto, <https://journals.openedition.org/medievales/6220>).

distinction entre circulation de la richesse et thésaurisation ; un bon usage pour les religieux mendiants, appelé l'usage pauvre et fondé sur la distinction entre propriété des biens et usage des biens. Au contraire de l'idée d'une Eglise qui s'adapte pour éviter d'être dépassée, Todeschini développe, selon Toneatto, l'idée inverse d'une Eglise, en tout cas d'un ordre religieux, qui accompagne et soutient, sur la base de critères fondés sur le bien commun, le développement commercial et la promotion d'un nouveau métier (à mon sens : hors du schéma antérieur cleric-guerrier-paysan), le métier des marchands. En fin de compte « G. Todeschini montre que la réflexion franciscaine sur l'économie – terme qu'il n'entend pas dans le sens moderne de science économique – a produit un modèle de société où les acteurs économiques contribuent au bien de la communauté civique » (Ibid.).

Une nuance de compréhension doit à mon sens être apportée aux remarques de Valentina Toneatto ; quand Todeschini qualifie sa propre démarche d'analyse, il écrit : « Ce processus **tant économique et social que linguistique...** » (*Au pays des sans nom*, p. 296) ; il ne disqualifie pas les déterminants d'ordre économique et social. En d'autres termes, les miens, l'approche de l'auteur que je peux, comme il le fait lui-même, qualifier de principalement « linguistique et sémantique » n'exclut pas des déterminations d'ordre économique et institutionnel, déterminations qu'il n'ignore pas (il les souligne brièvement à quelques reprises), mais sur lesquelles il ne se focalise pas, car le prisme à travers lequel il observe et raisonne est principalement linguistique, ou pour dire plus simplement son objet d'investigation est constitué principalement par le discours des théologiens et des juristes sur les questions économiques et, à partir de cette base, sur la qualification des pauvres et autres « marginaux ». Todeschini s'intéresse au vocabulaire et aux raisonnements théologiques et juridiques des religieux et des juristes. Ceci n'est en rien contradictoire avec l'idée que ce processus soit en quelque sorte déclenché par les transformations économiques et sociales de cette époque. Ces deux approches sont moins opposées que complémentaires, et on perçoit bien à quel point ses analyses apportent des éléments de compréhension nouveaux aux analyses historiques antérieures.

### **Intérêt et limites**

Il me semble, pour finir, utile de revenir sur la thèse principale de l'auteur, sous deux aspects : d'une part l'élaboration de catégories mentales reprises ultérieurement par les théoriciens de l'économie de marché, d'autre part les effets de ces modes de raisonnement sur l'exclusion d'un nombre de plus en plus important de pauvres, mendiants, usuriers, faux marchands...

Concernant le premier aspect de sa thèse, il est indéniable, au vu des travaux de l'auteur, que les franciscains ont utilisé bien des concepts et des manières de raisonner qui ont contribué à une compréhension du fonctionnement économique de leur époque et surtout à la promotion de bonnes manières de faire fonctionner le marché : en particulier la valorisation de la circulation de la richesse et inversement la stigmatisation de la thésaurisation, ainsi que l'idée d'usage productif de la richesse au contraire d'un usage improductif ; on peut également noter la distinction entre propriété et usage, entre nécessaire et superflu, ainsi que l'idée de discernement, d'intelligence des différences comme reconnaissance de la complexité et de la multi-dimensionnalité des phénomènes économiques ; surtout pour ma part j'insisterais sur la

valorisation (et donc le soutien) de cette nouvelle classe sociale celle des marchands, celle de la bourgeoisie marchande, qui a façonné les sociétés occidentales du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles en sociétés du capitalisme marchand. Tous ces éléments, fortement développés et argumentés par les théologiens franciscains, ont certainement contribué dans les siècles ultérieurs à l'évolution de la pensée économique des sociétés occidentales jusqu'aux formulations de l'économie libérale de marché.

Pour autant à lire Todeschini, on voit bien que la plupart de ces éléments sont déjà bien présents dans les siècles antérieurs et même dans les textes sacrés du christianisme (la parabole des talents par exemple, annonciatrice de la notion d'investissement productif), position qu'il défend lui-même. Donc on pourrait dire que les franciscains reprennent et développent des conceptions déjà très présentes dès les premiers siècles du christianisme et qu'ils transmettent à leur tour à la postérité, sans doute en y ayant imprimé leurs propres marques. Donc la thèse de la transmission est pertinente, à condition sans doute de la situer dans un temps très long et dans la logique de la reprise, de siècles en siècles, d'éléments empruntés au passé et réappropriés à chaque époque par les acteurs sociaux.

En revanche, personnellement je suis moins sûr que ces transmissions ne se soient pas faites avec des transformations très substantielles dans les termes réutilisés ou abandonnés ainsi que dans les significations accordées aux termes employés. Ainsi l'insistance d'un Pierre de Jean Olivi ou d'un Bernardin de Sienna sur l'importance des « intentions » des acteurs économiques me semble relever plus de l'examen de conscience, voire des effets de l'usage de la confession, donc d'un souci de moralisation chrétienne, que du raisonnement économique ; et je ne vois pas que cette conception ait traversé les siècles ultérieurs chez les théoriciens de l'économie. Surtout, si on parle bien de l'économie de marché, les raisonnements majeurs des tenants de cette formulation théorique me paraissent aux antipodes des raisonnements franciscains : le marché fonctionnant selon la loi « naturelle » et impersonnelle (la « main invisible » d'Adam Smith) de l'offre et de la demande est à l'opposé d'un marché fonctionnant à partir des intentions chrétiennes, soucieuses d'éviter le déchirement de la communauté des croyants et de maintenir la cohésion de cette *civitas christiana* ; de même le postulat « libéral » d'un bien commun obtenu par la somme des comportements d'individus cherchant chacun à maximiser ses propres intérêts financiers est également à l'opposé de la conception d'un bien commun obtenu par la vertu chrétienne de ses acteurs. Ces remarques ne constituent pas vraiment, pour ma part, une critique des apports de Todeschini ; si critique il y a, elle concerne plutôt le silence de l'auteur sur ce que les conceptions franciscaines apportent précisément comme « catégories mentales » nouvelles, reprises par la théorie de l'économie de marché ; car sur ce point, au moins pour ce qui concerne les trois ouvrages traduits en français<sup>31</sup>, il est pour le moins muet, au mieux très évasif.

Pour ce qui concerne les effets des approches franciscaines sur l'exclusion de catégories sociales stigmatisées de plus en plus élargies et nombreuses, le point de vue de Todeschini

---

<sup>31</sup> Todeschini est l'auteur d'une multitude d'articles, qui ne sont pas traduits en langue française.

rejoint en très grande partie celui des historiens de la pauvreté que je connais<sup>32</sup> : passés les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles qui développent des regards, des attitudes et des institutions positives<sup>33</sup> à l'égard des pauvres (Todeschini l'évoque mais ne développe pas), il indique avec raison le retournement qui s'opère au cours XIII<sup>e</sup> siècle<sup>34</sup> : la pauvreté évangélique ne concerne plus que les pauvres qui choisissent la pauvreté, c'est-à-dire la vertu de pauvreté ; l'auteur l'attribue clairement à l'émergence des ordres mendiants, qui par construction ne concernent réellement que des chrétiens de catégories sociales élevées, vendant leurs biens au profit des pauvres involontaires. Pour ma part, avec d'autres historiens, j'attribue plutôt ce retournement de la pensée et des comportements (que je situe plutôt au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>35</sup>) à deux phénomènes : d'une part la résurgence des échanges commerciaux, liée au renouveau urbain du XIII<sup>e</sup>, et donc l'émergence d'une classe sociale nouvelle, les marchands ou « la bourgeoisie marchande », qui progressivement fera passer les sociétés occidentales au capitalisme marchand ; et d'autre part, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, un accroissement des crises européennes de toutes natures (sanitaire, politique, économique, militaire) qui provoquent un afflux de pauvres, de déracinés et de mendiants, dont le nombre provoque la peur. En même temps cet afflux déborde, en France au moins, totalement les institutions hospitalières religieuses (Hôtels-Dieu et Maisons-Dieu) héritées des siècles antérieurs, il entraîne et consolide un retournement de la pensée et des attitudes à l'égard des pauvres, ainsi que l'intervention des municipalités urbaines, aux côtés des institutions d'Eglise, dans la gestion de la pauvreté.

Pour ma part, je considère que la contribution marquante de Todeschini concerne la théologie franciscaine, liant approche théologique du marché et approche théologique de la pauvreté et de la richesse, mais pas vraiment les dispositifs institutionnels mis en œuvre en soutien des pauvres, ni les conduites de ceux et celles qui les faisaient fonctionner. Mais y compris en ce qui concerne la question des modes de raisonnement franciscain, il est difficile de comprendre que la pensée du fondateur de l'ordre franciscain ne soit pas prise en compte, en particulier dans la dissonance qu'elle présente avec la vision proprement théologique des pauvres chez les savants franciscains. Certes François d'Assise n'est pas un théologien, il a même combattu un certain nombre de théologiens franciscains qui voulaient gouverner l'ordre des frères

---

<sup>32</sup> Chartier, Christophe, Geremek, Goglin, Gutton, Mollat, Vauchez ...

<sup>33</sup> En France en tout cas (pour l'Italie je ne sais pas, Todeschini dit XIII<sup>e</sup>), se développe avant le XIII<sup>e</sup> siècle un important mouvement de création de structures hospitalières, hôtels-Dieu et maisons-Dieu (Paris, Lyon, Toulouse, Caen, Troyes...), accueillant sans discrimination pauvres, malades et pèlerins, les valides étant accueillis généralement pour 2 jours maximum. Par ailleurs les monastères mettent sur pied des distributions de nourriture pour les pauvres lors des fêtes chrétiennes ; ainsi s'établissent des « itinéraires de la mendicité » (Geremek), les mendiants passant de monastères en monastères.

<sup>34</sup> Ce retournement du regard porté sur les pauvres entraîne en France d'une part une distinction entre les pauvres méritants et les pauvres non méritants, avec pour conséquence que ces derniers ne bénéficient plus des aides antérieures, réduites au minimum, et au contraire sont soumis à des tracasseries multiples, pouvant aller jusqu'au port obligatoire d'un insigne, au bannissement, au travail forcé, à l'enfermement. Je ne suis pas sûr qu'un Pierre de Jean Olivi, « spirituel », bien qu'il ait considéré négativement les pauvres involontaires et plus encore les mendiants, ait soutenu ces transformations (à tonalité très répressive) dans les secours antérieurement attribués sans distinction à tous les pauvres, car en dépit de son regard négatif sur les pauvres, il était probablement attaché à la charité, dans ses deux dimensions de secours-aumône aux pauvres et d'amour du prochain, vertu « théologique » chrétienne par excellence.

<sup>35</sup> Si la pensée religieuse se modifie très sensiblement au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, ses effets joints aux effets des « misères » du temps (famine, peste, guerre) ne sont vraiment avérés, à mon sens, qu'au XIV<sup>e</sup> (il y a forcément un décalage temporel entre évolution de la pensée et évolution des conduites, et plus encore des dispositifs institutionnels).

mineurs (et qui ont fini par réaliser cet objectif, y compris du vivant de François). On l'a dit, le franciscain Olivi a un discours très négatif sur les pauvres involontaires, et plus encore sur les mendiants, une sorte de mépris, un déni de leur « éminente dignité », pour reprendre un terme moyenâgeux allant de pair avec le qualificatif de « pauvres du Christ ». Todeschini a sans doute raison quand il indique qu'un fossé sépare les pauvres volontaires des pauvres involontaires, mais je fais l'hypothèse que cette proposition n'est pas totalement généralisable, même si elle est fondée dans beaucoup de cas. Il suffit de reprendre ce que l'on connaît de la vie et des écrits de François d'Assise pour voir la proximité (physique, psychique, intellectuelle) qu'il a mise en œuvre avec les déshérités, pauvres, mendiants, lépreux, infirmes, loin des attitudes de condescendance, de dédain et de mépris ; on voit également que, en particulier en Languedoc et Provence, mais aussi dans plusieurs régions d'Italie, un bon nombre de frères franciscains suivaient cet exemple, et que pour cette raison les dirigeants de l'ordre ont voulu les remettre dans la ligne instituée.

Bref, je veux dire que l'objet des travaux de Todeschini est le décryptage de la théologie franciscaine, mais que ce décryptage ne dit rien des rapports réels, complexes, multiples, des chrétiens, laïcs, clercs, moines, avec les déshérités. Sur ce point, il faut certainement lire d'autres auteurs, qui avec Geremek<sup>36</sup> et sur un plan proche de la théologie font fonctionner ensemble « éloge de la pauvreté » et « éloge de la charité », pas seulement sur le plan des secours accordés, mais aussi sur le plan de l'amour du prochain, c'est-à-dire de la considération du « pauvre du Christ », et non du mépris à son égard<sup>37</sup>. Je me permets d'insister sur cette dernière remarque, fondée sur le postulat (qui est le mien) que la domination n'est jamais totale<sup>38</sup>, que partout se dressent des hommes et des femmes pour la contester et que le travail de recherche historique ou sociologique doit être attentif à chercher, dans un examen attentif des pensées, des pratiques et des dispositifs institutionnels, des traces de ces rapports de force, qui rendent compte bien entendu de la suprématie exercée par les puissants, mais qui ne négligent pas les oppositions que cette suprématie suscite chez les petites gens, soutenus assez souvent par quelques clercs, dont François d'Assise, certes minoritaires.

Il reste qu'en dépit de ces remarques, les travaux de l'auteur me paraissent constituer un apport majeur, inédit, extrêmement érudit, à la compréhension fine des raisonnements théologiques d'une fraction de la communauté ecclésiale du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècles, celle des franciscains. Mais l'analyse des manières de raisonner des franciscains ne dit pas tout de la pauvreté, ni des regards (multiples) sur la pauvreté, ni de la nature des institutions mises en place à l'égard des pauvres.

---

<sup>36</sup> Bronislaw Geremek, *La potence ou la pitié, l'Europe et les pauvres du Moyen Age à nos jours*, Gallimard, 1987.

<sup>37</sup> Il serait utile que des historiens se penchent sur le type de relations entretenus par les franciscains de *l'Observance* avec les déshérités, ainsi que sur les dispositifs de soutien qu'ils mettaient en œuvre à l'égard des pauvres. Il se peut que les condamnations qui les ont frappés ne soient pas dues seulement à des divergences d'ordre purement théologique.

<sup>38</sup> Il me semble que Giacomo Todeschini est, sur le plan théorique, proche des positions du philosophe Michel Foucault et de sa conception de la domination (centrée sur les « appareils de domination », cf. *Surveiller et punir*), conception d'ailleurs reprise explicitement par Patrick Boucheron dans son introduction à l'ouvrage de Todeschini *Au Pays des sans nom*.